



LE CHEF DE CABINET
DU MINISTRE CHARGÉ DE L'INDUSTRIE

Paris, le 25 MAI 2010

Nos Réf. : IND/2010/42088

Vos Réf. : Votre lettre du 06/05/2010

Monsieur le Délégué régional,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de M. Christian Estrosi, Ministre chargé de l'Industrie, sur les dispositions fiscales applicables aux groupements d'employeurs mixtes en matière de mise à disposition de personnel au profit d'opérateurs qui ne sont pas membres de la structure et qui sont assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée.

Le Ministre a pris attentivement connaissance de votre correspondance.

L'examen de ce dossier entrant dans les attributions du Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat, votre courrier a été transmis au cabinet de M. François Baroin, en le priant de l'étudier et de vous tenir directement informé de la suite qui pourra lui être réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué régional, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement

Guillaume QUEYRON

Monsieur Thierry CHEVALLEREAU
Délégué régional
Centre de Ressources pour les Groupements
d'Employeurs en Poitou-Charentes
60 - 68 rue Carnot
86000 Poitiers

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

139 rue de Bercy - Télédock 144 - 75572 Paris cedex 12